CCI Formation

CCI MOSELLE MÉTROPOLE METZ

DROIT DE LA CONSTRUCTION : PRINCIPAUX INTERVENANTS ET LEURS RESPONSABILITES

1 jour / 7 heures

320 € / pers

OBJECTIFS

Identifier le rôle de chacun des intervenants et ses responsabilités (en droit privé et en droit public).
Intervenir et décider judicieusement en cas de contentieux.

PUBLIC

Tout possesseur de carte professionnelle et tout collaborateur en charge des transactions -
Chefs de programme juniors - Gestionnaires.

PRÉREQUIS

Pas de prérequis.

OUTILS ET METHODOLOGIE PÉDAGOGIQUE

Point en amont de la formation avec restitution du besoin client.
Point en fin de journée de formation, recueil des impressions, régulation sur les autres journées en fonction de l'évolution pédagogique.
Évaluation à chaud en fin de formation, débriefing sur l'écart éventuel, formalisation d'une régulation sur les points soulevés.

MOYENS D'ENCADREMENT DE LA FORMATION

CCI Formation s'engage à adapter chaque formation aux besoins réels du stagiaire. L'animation est basée sur une pédagogie active, avec des exercices pratiques et personnalisés qui permet l'ancrage en temps réel. Cette animation s'appuie sur une alternance d'exposés théoriques et pratiques.
Vidéo-projection. Support de cours délivré à chaque participant. Travaux pratiques.

LIEU DE FORMATION

CCI FORMATION – 5, rue jean-Antoine CHAPTAL 57070 METZ
Cette formation est possible en présentiel ou en distanciel grâce à une connexion avec cotre ordinateur ou votre smartphone

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Inscription directe via son CPF - www.moncompteformation.gouv.fr/
Inscription via notre bulletin d'inscription : au minimum 15 jours avant le démarrage de la session
Si prise en charge par un OPCO : vous devez en faire la demande à votre OPCO un mois avant le démarrage de la session

CONTACTS

Téléphone : 03 87 39 46 66
Mail : formationcontinue@moselle.cci.fr

ACCESSIBILITE

CCI Formation Metz est totalement accessible aux personnes en situations d'handicap
Nos intervenants savent adapter leurs méthodologies pédagogiques en fonction des différentes situations d'handicap

PROGRAMME

Les principaux intervenants à l'acte de construire : missions et responsabilités
Maître d'ouvrage; maître d'œuvre; architecte (quand y a-t-il obligation d'y recourir?); coordonnateur SPS ; entreprises; sous-traitants

Les garanties attachées à la construction d'un ouvrage
Définition de l'ouvrage; débiteurs et créanciers des garanties; garanties légales (de parfait achèvement, biennale, décennale); garantie contractuelle de droit commun

Les assurances, leurs missions et rôles
Obligation d'assurance et sanctions en cas de non-souscription d'une assurance obligatoire
Assurances décennales des entreprises
Assurance dommages ouvrages : de la déclaration de sinistre à l'indemnisation

Différences entre construction et rénovation au sens du CCH (permettant de connaître le statut applicable : VEFA ou VEFR)
La vente d'immeubles à construire

Notions de vente à terme
Étude de la VEFA : statut, obligations, responsabilités, définitions du secteur protégé et du secteur libre, réception et livraison, clause interdites, garantie d'achèvement

Contrat de réservation

Assurances obligatoires
La vente d'immeubles à rénover
Statuts, obligations, responsabilités avant contrat.

Le contrat de construction d'une maison individuelle
Définition, régime juridique, obligations des parties (avec ou sans fourniture de plans), règles générales, clauses obligatoires et interdites, garanties

Assurance obligatoire
Notions sur le contrat de promotion immobilière
Définition, régimes juridiques simple et renforcé, règles, garanties et assurances

SUIVI ET ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Document d'évaluation de satisfaction, test des acquis, attestation de présence, attestation de formation individualisée.

DATES Site de Metz (autre sur demande)

5 février 2021
23 avril 2021
2 novembre 2021

DISPOSITIONS PRATIQUES

Effectif maximum *:* **8 participants**

POUR ALLER PLUS LOIN

L'essentiel de l'actualité des réformes.
Le code de déontologie.